



**PRÉFET  
DE SAINT-PIERRE  
ET MIQUELON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Territoires,  
de l'Alimentation et de la Mer**

Service des affaires maritimes et portuaires

## **AVIS D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE N° CP\_SAMP01/2024 du 07 mars au 07 avril 2024**

Il sera ouvert du 07 mars au 07 avril 2024 une consultation publique sur une demande d'autorisation d'exploitation de culture marine (algoculture) déposée par l'armement Molipa SAS.

Toute personne qui aurait à présenter un avis sur le projet d'arrêté et/ou de ses annexes, ou à faire des observations à leurs sujets, pourra les consigner, pendant la durée de la consultation, sur les cahiers mis à la disposition du public dans :

- les locaux de la mairie de Saint-Pierre ;
- les locaux de la mairie de Miquelon-Langlade ;
- les locaux du service des affaires maritimes et portuaires de la DTAM de Saint-Pierre et Miquelon.

Les éléments du dossier sont mis à disposition du public dans ces locaux et sur les sites internet de la DTAM et de la Préfecture.

Le directeur des territoires, de l'alimentation  
et de la mer, par intérim,

Philippe Testard